

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt et un, le onze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, Maire.

PRÉSENTS : MM. Daniel, Hédin, Maugez, Péron, Ferdoelle, Gille, Beeuwsaert, Boucher, Maron
MMES Tribouillet, Bellay, Bellu, Dewulf

ABSENTS : M. Renard (pouvoir à M. Daniel), Mme Parmentier (pouvoir à M. Maron)

Monsieur Frédéric Maugez est nommé secrétaire de séance.

Procès-Verbal 4.2021

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 13 Avril 2021. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : **Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement 2022 et demande de subvention pour l'achat d'un logiciel pour la gestion de la bibliothèque.** Le Conseil municipal donne son approbation.

Début de séance à 20h30.

RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés (consultable également en ligne sur le site internet de la CCPV). Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, prend acte dudit rapport.

MODIFICATION SURTAXE ASSAINISSEMENT :

M. le Maire rappelle que lors de la réunion du 16 Juillet 2020, le Conseil Municipal avait décidé de fixer le montant de la surtaxe assainissement à 1,60 € HT/m³ consommé à compter du 1^{er} septembre 2020.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de réévaluer celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la surtaxe assainissement consommé à 1,80 € HT à compter du 1^{er} septembre 2021.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRIMITIF M14 2021 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser une décision modificative sur le Budget Primitif 2021 de la Commune, établie comme suit :

- Article 60618 : - 9 300 €
- Article 2041582 - Opération 31 : installation de LED entre la Route de Gerberoy et la Rue des Saules + 9 300 €.

La modification budgétaire n'impactant pas la comptabilité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à réaliser la décision modificative sur le Budget Primitif 2021.

PREVISIONS TRAVAUX DANS LE LOGEMENT MAIRIE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour un poêle à granules ainsi qu'un projet de travaux d'isolation dans le logement de la Mairie. Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire un dossier de demande d'aide dans le cadre de la transition écologique.

TICKETS PISCINE ETE 2021 :

Monsieur le Maire rappelle que l'année précédente la Commune avait décidé d'offrir 6 tickets aux enfants âgés de 4 à 20 ans.

- Les tickets pour les enfants de 4 à 16 ans sont à 1 €.
- Les tickets pour les enfants de 16 à 20 ans sont à 2 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'offrir 6 tickets pour les enfants et adolescents de 4 à 20 ans pour l'été 2021.

RECENSEMENT 2022 – NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL :

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population prévu en janvier et février 2021 a été annulé et est reporté du 20 janvier au 19 février 2022. Il est donc nécessaire de recruter un coordonnateur communal pour cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Daniel DESMET coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2022.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT : ACHAT LOGICIEL POUR LA GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE :

Madame Bellu expose au Conseil Municipal que le logiciel actuel concernant la gestion de la bibliothèque n'est pas satisfaisant. Une demande de devis a donc été faite pour remplacer celui-ci. Le Conseil Municipal, après avoir pris en avoir pris connaissance, donne son accord pour l'achat d'un nouveau logiciel pour le bon fonctionnement de la bibliothèque.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe que les travaux de réhabilitation de la station d'épuration devraient démarrer fin 2021, début 2022.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une rencontre avec les services du Département pour les travaux prévus Rue Adam a eu lieu. Ils ne sont pas favorables à notre projet de sécurisation (plateaux surélevés et rétrécissement de voie). Une autre rencontre est prévue avec un nouveau projet.

Monsieur le Maire informe que le prochain événement « Nettoyons la Nature » organisé par les Hauts de France propres, se dérouleront les 10, 11 et 12 septembre 2021. Pour des raisons d'organisation, le Conseil Municipal ne souhaite pas y participer cette année.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les bacheliers 2021 seront récompensés cette année lors de la cérémonie du 14 juillet. **Les Bacheliers sont invités à se présenter en Mairie dès l'obtention de leur diplôme.**

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal réfléchissent sur l'organisation de l'arbre de Noël 2021, qui aura lieu le dimanche 12 décembre. Il n'y aura pas de spectacle mais une après-midi festive et conviviale autour du Père-Noël se déroulera dans le Parc Municipal Thierry Maugez.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association « Le Cercle de Jeunes de Hanvoile », remerciant le Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention versée chaque année. La crise sanitaire ayant modifié leurs projets de manifestations, ils souhaitent, pour cette année, renoncer à la subvention attribuée lors de la dernière réunion de conseil.

Monsieur Gille informe le Conseil Municipal, que les travaux de réfection du Chemin des Vaux ont débutés.

Monsieur Beeuwsaret invoque le mauvais état du terrain de pétanque. Monsieur le Maire souhaite que l'on réfléchisse à l'aménagement d'une zone intégrant entre autres, terrain de pétanque, piste rollers etc...

Monsieur Maron signale que des administrés ont remarqué une forte hausse de leur consommation d'eau lors des derniers relevés. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas la compétence de la Commune et qu'il faut se rapprocher de SEAO VEOLIA pour ce problème.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 23h57.